



TARIFS MENSUELS 2020/2021, (sur 10 mois).

Ces tarifs prennent en compte les périodes de stage, aucune déduction ne sera faite par la suite.

	Primaire	Collège	Lycée	BTS Tourisme	BTS NDRC	BTS SP3S	Coiffure	Cnam
Externes								
	75.70 €	75.70 €	80.00 €	108.00 € + 35 € (1)	108.00 €	108.00 €	Prendre contact avec Dieuze	Prendre contact avec le Cnam
Demi- Pension (scolarité comprise)								
3 repas/semaine (56.6)	157.60 €	157.60 €	163.25 €					
4 repas/semaine (29.6)	184.60 €	184.60 €	190.25 €					
5 repas/semaine (0)	214.20 €	214.20 €	219.85 €					
Internat (scolarité comprise)								
	464.20 €	464.20 €	469.85					
1ère année				431.30 € + 35 € (1)	431.30 €	431.30 €	389.85 €	
2ème année				469.30 €	469.30 €	469.30 €	389.85 €	
BP							80.00 €	
Option de service								
Piscine	5 € uniquement obligatoire en 6 ^e		5 € uniquement obligatoire en terminale					
Licence annuelle UGSEL	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Etude + périscolaire merc. et vendredis (Primaire)	96.00 €							
Etude	47.00 €	47.00 €						
Prix du repas en externe	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €	8.20 €
Obligatoire lors du dépôt du dossier. Les arrhes sont déduits sur le montant annuel de la facture et déduits à hauteur de 1/10 tous les mois. (Soit 10 ou 20 € en fonction du montant des arrhes.								
Arrhes à l'inscription ou à la réinscription Externat/demi- pension POUR TOUS (à l'année et remboursé sur la facture annuelle obligatoire)	100.00 € Soit rendu à hauteur 10 € / mois	100.00 € Soit rendu à hauteur 10 € / mois	100.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €		
Arrhes à l'inscription ou à la réinscription Internat POUR TOUS (à l'année et remboursé sur la facture annuelle) obligatoire	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €		
Frais de dossiers annuels (nouveaux élèves)	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €		

(1) PROVISION POUR VISITE D'ENTREPRISE, PEDAGOGIQUE, CONFERENCE, VOYAGE D'ETUDE POUR BTS TOURISME 1° ANNEE

Tous les versements concernant la scolarité des élèves sont à libeller à l'ordre de : A.E.C.L. Notre-Dame (Association Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame) et à adresser au Service comptable.

a. Pour le collège b. Pour le lycée et l'enseignement supérieur :

La contribution familiale s'effectue **dès réception de la facture**. Il est cependant possible de régler ce montant par prélèvement automatique mensuel. Le règlement de l'Internat et demi-pension seront faits par prélèvement automatique le 10 du mois de septembre à juin

La contribution des familles ainsi que la demi-pension ou l'internat s'effectue par prélèvement automatique mensuel le 10 du mois de septembre à juin.

c. Changement de régime

Demi-pensionnaire à externe en fin de trimestre : Demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours. **Le choix est fait pour le trimestre.**

Internat : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours. **Le choix est fait pour le trimestre.**

Les frais de demi-pension ou d'internat non soldés le 30 du mois suivant entraîneront le régime d'externat pour l'élève concerné

En jaune : le tarifs est annuel